

**RAPPORT D'INFORMATION**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 09 Novembre 2016**

**Objet : COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELIBERATION  
N°D2014/22 – DELEGATIONS SUIVANT L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL  
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Vu l'article L2122-22 du CGCT,

Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2014 portant délégations du Conseil Municipal au Maire de certaines attributions,

**Il est rendu compte ci-dessous au conseil municipal des décisions prises dans ce cadre :**

N°	DATE	OBJET DE LA DECISION	DETAILS
DC2016-040	26/09/2016	<p>Attribution Marché Public</p> <p>Fourniture et installation de tableaux blancs, vidéoprojecteurs interactifs, ordinateurs, logiciels et services associés pour la Ville de Tassin La Demi-Lune</p>	<p>Marché n°16-025</p> <p>Attributaire : RESEAUX COM - DOMSYSTEL</p> <p>Accord cadre à bons de commande (Article 78 du Décret n°2016-360 du 25/03/2016)</p> <p>Montants : Montant maximum défini comme suit : 50 000 € H.T. / an.</p> <p>Durée du marché : Marché conclu pour une période initiale et ferme de 2 ans à compter de sa date de notification reconductible tacitement par périodes successives d'un an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans. Ce marché expirera automatiquement à l'issue de 4 ans.</p> <p>Date de notification : 27/09/2016.</p>
DC2016-041	27/09/2016	<p>Attribution Marché Public</p> <p>Mission de programmiste pour la création du groupe scolaire Victor Hugo à Tassin La Demi-Lune.</p>	<p>Marché n°16-026</p> <p>Attributaire : Groupement conjoint constitué de VOXOA / REFLEX'ECO / SUD ARCHITECTES / BET MARTIN (mandataire solidaire de ce groupement : VOXOA).</p> <p>Montants : 27 325,00 € HT (soit 32 790,00 € TTC avec TVA à 20%).</p> <p>Décomposition en 4 phases : -Phase 1 : Diagnostic détaillé du bâtiment existant -Phase 2 : Etude de faisabilité relative à la création d'une école de 5 classes dans le bâtiment existant -Phase 3 : Etablissement du programme fonctionnel et technique détaillé -Phase 4 : Etude de faisabilité relative à l'extension du bâtiment (tranche 2 de l'opération)</p> <p>Durée du marché : La durée du marché se confond avec le délai d'exécution de l'ensemble des phases.</p> <p>Délai d'exécution : Les phases 1, 2 et 4 auront des démarrages</p>

			<p>simultanés afin que les premières orientations de la deuxième tranche de l'opération puissent orienter l'organisation fonctionnelle prévue pour la première tranche.</p> <p>Les délais d'exécution pour chacune des phases sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- phases 1 et 2 : 2 mois</li> <li>- phase 3 : 1 mois</li> <li>- phase 4 : rendu des premiers scénarii dans un délai de 2 mois.</li> </ul> <p>Le délai de validation de la maîtrise d'ouvrage est estimé à 1 semaine par phase.</p> <p>Le délai accordé au prestataire pour modifier son étude en tenant compte des remarques du maître d'ouvrage est de 1 semaine.</p> <p>Date de notification : 28/09/2016.</p>
DC2016-042	21/09/2016	<p>Avenant n°1 au marché n°2016-021</p> <p>Construction de terrains de sport en revêtement synthétique et réhabilitation d'un plateau sportif à Tassin La Demi-Lune</p>	<p>Objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-la réalisation d'un traitement de sol à la chaux. La solution technique pour le traitement proposé dans le cadre de cet avenant constitue un engagement de l'entreprise à obtenir la portance nécessaire sur l'ensemble du terrain, soit 30 Mpa.</li> <li>-la modification de prestations prévues au marché, en plus ou moins-value : modification des piliers du portail d'entrée, ajout de fourreaux amovibles pour les buts à 8, modification de la structure du terrain multisports (réalisation d'une couche en 0/20 en lieu et place de l'enrobé)...</li> <li>-une prolongation du délai d'exécution de 2 semaines et demie : l'expiration du délai d'exécution contractuel est ainsi repoussée du 7 septembre 2016 au 23 septembre 2016.</li> </ul> <p>Montant : 0 € HT.</p> <p>Variation par rapport au montant initial du marché : Nulle.</p> <p>Date de notification : 23/09/2016.</p>
DC2016-043	27/09/2016	<p>Signature de la convention de partenariat entre la ville et l'association « Lire et faire Lire » (Leclerc)</p>	<p>Convention de partenariat entre la ville et l'association « Lire et faire Lire » à l'école LECLERC pour l'année scolaire 2016-2017.</p> <p>Objectif de l'association : développer auprès des enfants le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle dans les structures éducatives partenaires.</p> <p>Le partenariat est établi sans échange financier entre les deux parties.</p>

N°	DATE	OBJET DE LA DECISION	DETAILS
DC2016-044	27/09/2016	Signature de la convention de partenariat entre la ville et l'association « Lire et faire Lire » (Berlier-Vincent)	Convention de partenariat entre la ville et l'association « Lire et faire Lire » à l'école BERLIER-VINCENT pour l'année scolaire 2016-2017.  Objectif de l'association : développer auprès des enfants le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle dans les structures éducatives partenaires. Le partenariat est établi sans échange financier entre les deux parties.
DC2016-045	27/09/2016	Signature de la convention de partenariat entre la ville et l'association « Lire et faire Lire » (Alaï)	Convention de partenariat entre la ville et l'association Lire et faire Lire à l'école ALAI pour l'année scolaire 2016-2017.  Objectif de l'association : développer auprès des enfants le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle dans les structures éducatives partenaires. Le partenariat est établi sans échange financier entre les deux parties.
DC2016-046	27/09/2016	Signature de la convention de partenariat entre la ville et l'association « Lire et faire Lire » (Baraillon)	Convention de partenariat entre la ville et l'association « Lire et faire Lire » à l'école BARAILLON pour l'année scolaire 2016-2017.  Objectif de l'association : développer auprès des enfants le plaisir de la lecture et la solidarité intergénérationnelle dans les structures éducatives partenaires. Le partenariat est établi sans échange financier entre les deux parties.
DC2016-047	19/02/2016	Vente de matériel communal DACIA LOGAN (de la DCJS)	Acquéreur : M. George ZELE Montant de la vente : 3 859 €
DC2016-048	10/05/2016	Vente de matériel communal PEUGEOT 106 (de la DAG)	Acquéreur : M. Gérard FAURE Montant de la vente : 1 260 €
DC2016-049	07/10/2016	Vente de matériel communal Monument funéraire EC55	Acquéreur : M. Jean-Marie FAYOL Montant de la vente : 260 €
DC2016-050	07/10/2016	Vente de matériel communal Monument funéraire EC56	Acquéreur : M. Jean-Marie FAYOL Montant de la vente : 260 €

Enfin, vous trouverez ci-dessous un état des actions en justice intentées dans le cadre de cette délégation :

**1. Action(s) en justice – Ressources Humaines :**

- Action en justice n°1
- Objet de l'action en justice : reclassement de l'agent
- Parties concernées : Ville de Tassin la Demi-Lune c/ C. RACE
- Actions engagées : instruction terminée, suivi par le cabinet ADAMAS

**2. Action(s) en justice – Marchés Publics :**

- Action en justice n°2
- Objet de l'action en justice : Construction du pôle multi-associatif MJC-CPNG « L'Oméga »
- Parties concernées :  
Maîtrise d'œuvre : Marché n°10-002 - Groupement Clément VERGELY  
Contrôleur technique : Marché n°10-009 - BTP CONSULTANTS  
Lot n°2 "Terrassements-Maçonnerie Gros œuvre" - Marché n°11-038 - B. DURON  
Lot n°3 "Charpente bois-Couverture-Bardage" - Marché n°11-039 - F. SAINÉ  
Lot n°4 "Étanchéité" - Marché n°13-025 - SMAC  
Lot n°8 "Plâtrerie-Peinture" - Marché n°12-031 - EDC  
Lot n°5 "Menuiseries extérieures bois" et n°7 "Menuiseries intérieures bois" - Marchés n°11-041 et 11-042 – THALMANN
- Action(s) engagée(s) :  
Suivi avec le Cabinet ADAMAS  
=> recherche des responsabilités des différentes entreprises du chantier quant aux nombreuses malfaçons.  
-Dépôt d'un référé en expertise en mars 2015 auprès du tribunal administratif de Lyon.  
-Désignation d'un expert par le tribunal administratif de Lyon **par une ordonnance du Tribunal Administratif de Lyon en date du 30/10/2015.**  
-Nouvelle confrontation avec les entreprises le vendredi 14/10/2016 avant rendu de l'expertise.